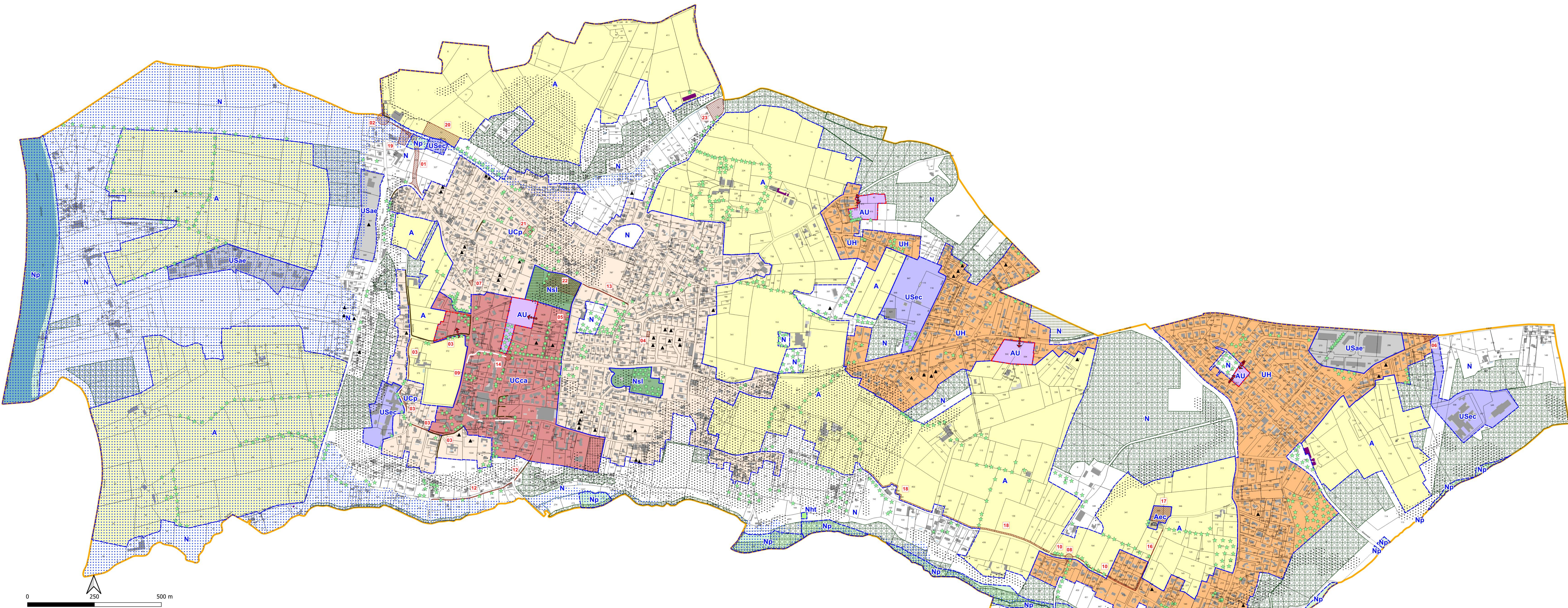




PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC

PLAN DE ZONAGE
PHASE PROJET



MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC
1 Place du Général Du Gaulle
33360 CAMBLANES ET MEYNAC

MAÎTRE D'ŒUVRE
Agence MÉTAPHORE
38 quai Bacalan
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@agence-metaphore.fr

Agence
MÉTAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

PROJET DE PLU ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal L.E : 07 juillet 2025	PROJET DE PLU soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 03/11/2025 au 03/12/2025	PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal L.E : 02 février 2026
--	---	--

Espace boisé classé à conserver

Boisement

Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

Arbres remarquables

Murs

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Elément à protéger

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

Secteurs soumis au risque d'inondation (Source : PPRI Garonne, étude hydraulique SIETRA - ARTELIA)

Secteur soumis au risque mouvements de terrain (Source : PAC du PPRMT)

Autres Indications

Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagements et de Programmation

Linéaires destinés à la diversité commerciale

Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Emplacements réservés

Point de passage obligé

Zonage

UCa : secteur correspondant à la centralité ancienne du bourg, à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services

UCp : secteur correspondant aux secteurs d'habitat à dominante pavillonnaire

UH : Zone urbaine de hameaux

USae : Zone urbaine spécialisée destinée aux activités économiques

USec : Zone urbaine spécialisée destinée aux équipements collectifs

AU : Zone correspondant aux terrains affectés à l'urbanisation organisée à caractère principal d'habitat

A : Zone à protéger en raison de la valeur agricole des sols

Aec : secteur agricole à vocation d'équipements collectifs

Np : Secteur correspondant aux espaces naturels majeurs à protéger (Zone Natura 2000 « la Garonne », zones humides identifiées par le Sietra)

Nsi : Secteur Naturel à vocation de Sport et Loisirs

Nh : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation d'habitat

Nht : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation d'hébergement touristique

Numéros	Désignations	Bénéficiaires
01	Création d'une nouvelle voie de déviation entre la RD10 et la RD 14 à Bellevue	Département
02	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la RD10 et le chemin du Calvaire	Département
03	Elargissement et aménagement de la VC n°8 chemin de la Chausse	Commune
04	Création d'une amorce de voie piétonne de désenclavement de la zone de Labory, au bout de l'aire de retournement de la rue Olivier Dumas	Commune
05	Elargissement et aménagement du Chemin de Lagrange pour permettre le passage du réseau pluvial	Commune
06	Aménagement du carrefour entre la RD14 et la VC de Sissans	Commune
07	Aménagement du carrefour entre la RD14 et la VC n°3 chemin de Fontbonne	Commune
08	Aménagement du carrefour entre la RD14E1 et le chemin de Négrot au lieu dit "Négrot"	Commune
09	Elargissement et aménagement de la RD14E1	Commune
10	Elargissement et sécurisation de la RD14E1 au lieu dit "Négrot"	Commune
11	Elargissement du chemin de Pasquier	Commune
12	Elargissement du chemin de Carat à Dumanieu	Commune
13	Elargissement et aménagement du Chemin des Menuts	Commune
14	Aménagement du carrefour entre la RD14 et le chemin du Bourg-Plessis	Commune
15	Aménagement d'une pompe de relevage puis d'une station d'épuration chemin de Négrot au niveau du pont sur la Jaugue	Commune
16	Elargissement du chemin du Mugron à Meynac	Commune
17	Extension du cimetière	Commune
18	Création d'une liaison douce de 5m	Commune
19	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune
20	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune
21	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune
22	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune
23	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune